

**PARCE QU'IL VAUT MIEUX PRÉVENIR
QUE SUBIR UN CONTRÔLE FISCAL !**



NOTRE CABINET VOUS ACCOMPAGNE

pour sécuriser la situation juridique et fiscale de votre entreprise, en réalisant un examen de conformité fiscale (ECF).

**Entrez dans la relation de confiance avec
l'administration fiscale !**

RENFORCEZ LA SECURITE JURIDIQUE ET FISCALE DE VOTRE ENTREPRISE AVEC VOTRE EXPERT-COMPTABLE !

Vous avez la possibilité de vérifier et sécuriser la conformité fiscale de vos déclarations ainsi que le Fichier des écritures comptables (FEC) de votre entreprise. Celle-ci est ainsi libérée du souci que peut représenter le risque fiscal sur les questions courantes.

Par ailleurs, dans le cadre de la relation de confiance avec l'administration fiscale, L'ECF vous permet d'obtenir des **garanties en cas de contrôle** : aucune pénalité ni intérêt de retard ne sera dû en cas de rappel d'impôt sur l'un des points validés lors de cet examen.

Nos recommandations

- ✓ **Bénéficiez d'un examen portant sur 10 points clés**
- ✓ **Suivez les recommandations formulées à la suite de l'ECF**
- ✓ **Réduisez le risque fiscal de votre entreprise**

Nos modalités d'intervention

- ✓ **Contrat** qui définit notre intervention.
- ✓ **Audit** de votre situation fiscale en 10 points clés.
- ✓ **Compte-rendu** de mission.

Nous apportons une réponse à vos interrogations :

1 *Mon entreprise est-elle concernée par l'ECF ?*

Toute entreprise, quels que soient sa taille et son secteur d'activité, **peut sécuriser sa situation et bénéficier d'un ECF**

2 *Suis-je obligé(e) de faire un ECF ?*

Pas d'obligation !

Mais il s'agit **d'une opportunité** pour bénéficier d'une tranquillité fiscale.

3 *L'ECF, le FEC...n'est-ce pas la même chose ?*

Non ! L'ECF permet d'éliminer le risque fiscal sur les questions courantes. Le fichier des écritures comptables (FEC) fait partie des **10 points contrôlés** au cours de l'ECF.

4 *Avec un ECF, je n'aurai plus de contrôle fiscal ?*

Non ! Toutefois, l'administration fiscale prendra en compte l'existence de la relation de confiance mise en place dans le cadre de l'ECF dans sa programmation des contrôles.

5 *Vous vous occupez des comptes et déclarations fiscales pour notre entreprise. L'ECF est-il inclus dans votre prestation ?*

Non ! Il s'agit d'une **mission complémentaire** portant sur 10 points de contrôle faisant l'objet d'une facturation spécifique et engageant **notre responsabilité**.